02-04-2018

DOCUMENT D'INFORMATION Nouveau VCA 2017/6.0

Le nouveau VCA version 2017/6.0 est entré en vigueur le 2 avril 2018. Cette nouvelle mouture accorde plus d'importance encore à la sécurité, comporte des améliorations au niveau du lieu de travail et du comportement sûr et veille à plus de clarté et de fiabilité pour la chaîne. Par ailleurs, il existe désormais un seul schéma pour les Pays-Bas et la Belgique, sans accents spécifiques.

Commander le VCA 2017/6.0

Le nouveau VCA est disponible dans notre webshop.
Vous pouvez le commander ici.

De l'ancien au nouveau

VCA 2017/6.0 remplace la version antérieure, 2008/5.1. Un régime transitoire est d'application. Cela signifie que les entreprises devront passer à VCA 2017/6.0 lors de leur prochaine échéance de certification. La nouvelle version n'a pas d'impact sur les examens VCA. Les personnes détentrices d'un diplôme VCA ne doivent donc pas s'en soucier.

Qu'est-ce qui change ?

Dans les grandes lignes, VCA 2017/6.0 comporte cinq grandes améliorations :

1. Retour à la base
   La sécurité reçoit encore plus d'attention. Grâce à une formulation plus précise et à la suppression des doublons, nous avons pu réduire le nombre d'exigences, qui ont également été structurées de manière plus logique. En comparaison avec la version précédente, on accorde moins d'importance à l'environnement.

2. Lieu de travail : davantage basé sur la pratique
   Nous avons peaufiné les aspects du VCA traitant du lieu de travail sur la base des derniers avis et du feedback d'entreprises certifiées. Ces aspects sont aujourd'hui plus proches de la pratique. Nous avons également prévu plus de temps pour des audits sur le lieu de travail.

3. Comportement : place au travail sur mesure
   Chaque entreprise est différente. Ce qui fonctionne chez l'une pour stimuler un comportement sûr ne fonctionne pas nécessairement de cette façon chez une autre. De plus, le domaine des modifications comportementales est en plein développement et les entreprises doivent avoir la possibilité de s'y adapter. C'est pourquoi nous laissons plus de place pour une approche sur mesure des aspects comportementaux du VCA. Le programme d'observation de la version VCA précédente est remplacé par un programme de prise de conscience et de comportement SSE obligatoire pour les entreprises VCA**.

4. Plus de clarté et de fiabilité pour la chaîne
   Nous avons clarifié la position des indépendants au sein du VCA. En augmentant le nombre de questions 'must' pour le niveau de certification VCA*, nous accroissons la fiabilité des parties au début de la chaîne. Par ailleurs, les parties qui recourent à des sous-traitants (généralement des entreprises VCA** et VCA Pétrochimie) doivent contrôler ces derniers sur plus de points qu'auparavant.

5. VCA et l'étranger : meilleure équivalence et applicabilité
   La publication du VCA 2017/6.0 signifie qu'il y aura un seul schéma pour les Pays-Bas et la Belgique. Ces pays ne posent donc plus leurs accents spécifiques. Nous avons conçu la nouvelle version de manière à ce que d'autres pays puissent aisément l'utiliser, en précisant clairement ce qu'ils doivent le cas échéant régler.

Documents liés au nouveau VCA 2017/6.0

Les documents liés au nouveau VCA sont disponibles sur notre site internet par ce lien :
https://www.besacc-vca.be/?q=fr/node/6397

- Régime transitoire VCA 2008/5.1 → 2017/6.0
- Exigences aux argumentations des objectifs et exigences minimales
- Procédures d'acceptation pour différents formations et diplômes
- Exigences au rapport d'audit VCA
- Aperçu documents

Lien avec **ISO/IEC 17021-1**

A côté de la nouvelle norme, il existe désormais aussi un Protocole d'accréditation spécifique pour la certification Sécurité, santé et environnement entreprises contractantes (VCA) et Sécurité et santé pour les entreprises de travail intérimaire (VCU). L'un et l'autre sont liés à un nouveau document obligatoire (mandatory document) de l'IAF : MD22; Application of ISO/IEC 17021-1 for the Certification of Occupational Health and Safety Management Systems (OH&SMS).

L'IAF MD 22 a été publié le 25 janvier 2018. Il est d'application immédiate sur tous les systèmes OH&S et donc également au VCA 2017/6.0. Les exigences de l'IAF MD22 sont supposées d'être d'application au schéma du VCA 2017/6.0, à l'exception des tableaux d'affectation du temps minimaux fixés appartenant au schéma VCA 2017/6.0. Les facteurs additionnels de l'IAF MD22 art. B.8.1i et les autres exigences de l'IAF MD22 Annexe B sont applicables. En l'occurrence, l'IAF MD22 s'appliquera au schéma VCA 2017/6.0 à partir du 1er janvier 2019. Cela sera repris dans la liste de décisions VCA. Lors de la prochaine évaluation par l'instance d'accréditation après le 1er janvier 2019, l'évaluation se fera au regard de l'IAF MD22 et la portée de l'accréditation sera convertie.

Dans tous les cas, les OC doivent suivre le processus d'extension de l'accréditation. Lors de la demande, il faut aussi fournir un plan de transition vers le VCA 2017/6.0. Les demandes et évaluations peuvent débuter à partir de la date de publication du schéma VCA 2017/6.0.

Rapports d'audit

Les nouveaux rapports d'audit sont disponibles ici.

Nouveau logos VCA, VCO en VCU

VCA, VCO et VCU ont reçus des nouveaux logos. Les nouveaux logos remplacent les anciens que l'on a connus pendant plus que 20 ans.

Les anciens logos disparaîtront progressivement. Ceux-ci sont encore utilisés par exemple sur les diplômes et certificats VCA et les équipements des entreprises certifiées, comme les sites internet et voitures de sociétés. Les utilisateurs doivent remplacer les anciens logos par les nouveaux. Nous conseillons de le faire au moment où un équipement doit être remplacé afin d'éviter des frais inutiles. Les anciens logos restent valides jusqu'en 2028, mais leur utilisation n'est plus soutenue.

Pourquoi de nouveaux logos ?

La raison qui justifie les nouveaux logos est le nouveau style maison de la Stichting Samenwerken voor Veiligheid (SSVV), le propriétaire du système VCA. L'utilisation d'un style unique pour SSVV et VCA/VCO/VCU montre clairement que le propriétaire et le système fonctionne main dans la main. Le V du nouveau logo SSVV apparait derrière les abréviations des trois listes de contrôle. On voit ainsi que que VCA, VCO et VCU sont 'générés par SSVV'.

Qui peut utiliser les nouveaux logos et dans quel but ?

Les marques VCA, VCO et VCU et les logos correspondants sont enregistrés auprès de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI). Cela signifie que les logos ne peuvent pas être utilisés par n'importe qui. Les règles suivantes s'appliquent :

- Les **entreprises certifiées** peuvent utiliser le logo à des fins promotionnelles, pour montrer à leurs donneurs d'ordres (potentiels) et relations qu'ils ont obtenu un certificat VCA, VCO ou VCU.
- Les **formateurs agréés** peuvent utiliser le logo à des fins promotionnelles, pour montrer à leurs candidats (potentiels) et relations qu'ils offrent des formations agréées par la SSVV. Ils doivent utiliser le logo sur les diplômes et attestations qu'ils délivrent.
- Les **centres d'examen agréés** peuvent utiliser le logo à des fins promotionnelles, pour montrer à leurs candidats (potentiels) et relations qu'ils offrent des examens agréés par la SSVV. Ils doivent utiliser le logo sur les diplômes qu'ils délivrent.
- Les **organismes de certification accrédités** peuvent utiliser le logo à des fins promotionnelles, pour montrer à leurs clients (potentiels) et relations qu'ils peuvent accorder une certification reconnue par la SSVV. Ils doivent utiliser le logo sur leurs certificats.
- Les **organisations sœurs internationales,** avec lesquelles la SSVV a un accord de collaboration et qui utilisent le schéma VCA tel quel, doivent utiliser le logo. Les organisations sœurs internationales qui ne sont pas dans cette situation ne peuvent pas utiliser le logo.
- Les **autres** peuvent uniquement utiliser le logo à des fins non commerciales. Les exceptions ne sont possibles qu'avec l'autorisation écrite de la SSVV.

Comment utiliser les nouveaux logos ?

Sauf pour la taille, les logos ne peuvent pas être adaptés (au style maison par exemple). Pour l'utilisation sur un fond sombre, chaque logo est disponible dans une version diapositive. On veut ainsi éviter une prolifération de variantes des logos – comme c'était le cas avec les anciens logos.

Où trouver les nouveaux logo's ?

Les nouveau logos sont disponibles ici. Par liste de critères (VCA, VCO, VCU), il existe un set gratuit de logos aux formats suivants :

.AI (Adobe Illustrator).
.EPS (Encapsulated PostScript).
.PNG (Portable Network Graphics).

Plus d'information

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'organisation de gestion VCA pour la Belgique, l'asbl Contractor Safety Management via contact@besacc-vca.be.
www.besacc-vca.be